

n° 756 · février 2017

Remouillé

LE MENSUEL

www.remouille.fr



Agenda



vendredi 03 février :
collecte sélective

samedi 04 février :
forum emploi

samedi 04 février :
collecte des métaux en déchèterie



dimanche 12 février
porte-ouverte du Loisir-Twirl'

lundi 06 février :
à la Sainte-Dorothée, la plus forte neigée

vendredi 17 février :
collecte sélective

samedi 18 février :
collecte des métaux en déchèterie

dimanche 26 février :
grand prix cycliste de l'UCPR



dimanche 26 février
concours de puzzle de l'Amicale Laïque

Conseil Municipal compte-rendu sommaire du 1^{er} décembre 2016

1°) Pôle médico-social : avenant au marché initial

Des travaux complémentaires, non prévus au marché initial, ont dû être exécutés.

Lot 1 (maçonnerie) : + 4 850 €

Lot 6 (menuiseries extérieures) : + 315 €

Lot 8 (menuiserie intérieure) : - 271 €

Lot 12 (peinture revêtement muraux) : + 300 €

2°) Affaires financières

Décision modificative n°3 pour le budget principal de la commune

Cette modification vise à réajuster les crédits sur certain article en raison de l'évolution de la nomenclature qui n'était pas définitive lors de l'élaboration du vote du budget 2016. Le détail peut être demandé en mairie.

Décision modificative n°1 pour le budget du pôle médico-social

Il convient d'inscrire en recette 50 000 € correspondant aux fonds de concours de la CCVC qui n'avaient pas été inscrits au BP 2016 car ils n'avaient pas été encore validés lors du budget 2016. En dépense, il sera inscrit la même somme de 50 000 € correspondant à des dépenses de maîtrise d'œuvre, frais annexe et provision pour début de travaux. Le détail peut être demandé en mairie.

Décision modificative n°3 pour le budget du service assainissement

Dans le cadre de la procédure des marchés publics et afin d'éviter tout recours il convient d'insérer dans 2 journaux les avis d'attributions des marchés. L'avis d'attribution pour la DSP assainissement collectif s'élève à 2 700 €.

3°) SYDELA : mise à disposition du patrimoine éclairage public

La modification statutaire actée le 15 juin 2012 permet désormais au SYDELA de proposer à ses collectivités adhérentes en complément des investissements sur les installations d'éclairage public, un service de maintenance de ces installations. En 2005, une procédure administrative et comptable avait été validée par les services de l'État afin que chaque collectivité en tant que propriétaire des ouvrages puisse récupérer la TVA. En effet, pour bénéficier du FCTVA, la collectivité doit être à la fois propriétaire et maître d'ouvrage des travaux. Depuis le 1^{er} janvier 2014 cette dérogation n'est plus effective et les collectivités n'ont donc plus la possibilité de récupérer la TVA. Afin de répondre aux contraintes liées à la récupération de cette TVA, le SYDELA a proposé le principe de mise à disposition du patrimoine éclairage public des collectivités au SYDELA. Cette mise à disposition permet à la ville de verser une contribution au SYDELA sur un montant HT et de ne pas supporter la TVA. La commune reste propriétaire de son patrimoine. Le SYDELA ne dispose pas du droit d'aliéner notre patrimoine. Dans le cadre de cette mise à disposition la commune continue d'assumer ses obligations en matière de dommages aux biens.

4°) Résiliation du contrat d'éclairage public avec Eiffage

Dans le cadre du contrat de maintenance établi avec la société Eiffage pour la maintenance de l'éclairage public et conformément au cahier des charges, il convient de dénoncer le contrat 3 mois avant la date de son renouvellement soit le 12 décembre 2016. La commune souhaite au regard des propositions avantageuses de SYDELA dénoncer le contrat avec Eiffage au profit du SYDELA.

5°) Signature du contrat de maintenance de l'éclairage public avec SYDELA

Désormais SYDELA peut proposer aux collectivités adhérentes la maintenance des installations d'éclairage public. Le transfert de cette compétence à SYDELA présente plusieurs avantages :

- Rationalisation des coûts et la gestion du patrimoine
- Optimisation de la performance
- Mutualisation des moyens techniques et humains
- Amélioration de la planification et du suivi technique
- Bénéfice d'une expertise technique

La ville demeure actrice de la gestion du parc d'installations en éclairage public (elle choisit le niveau de service, elle valide les propositions du SYDELA). Il est à noter que le SYDELA a retenu un mode de gestion de la maintenance via un site web qui permettra à la collectivité de :

- Visualiser son patrimoine
- Demander des interventions
- Suivre les demandes en cours
- Suivre la maintenance préventive et curative

6°) Assainissement : vote de la surtaxe assainissement 2017

Le service assainissement, géré en affermage par la SAUR jusqu'au 31 décembre 2016 et qui sera repris par la Nantaise des Eaux au 1^{er} janvier 2017, dispose d'un budget autonome qui se doit d'être équilibré, au besoin par une subvention du budget communal. Sa principale ressource de fonctionnement est la surtaxe assainissement payée par les usagers sur leur facture d'eau. Par ailleurs, un projet communal de construction d'une station d'épuration est prévu à moyen terme et des financements seront nécessaires. La commission finances ayant travaillé sur plusieurs options a proposé de retenir le tarif suivant :

- Abonnement : 21,00 € HT
- Consommation : 0,1950 € HT/m³

7°) Transports scolaires

La création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 rend cette dernière compétente en tant qu'autorité organisatrice des mobilités. Parallèlement, la région récupère la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2017. Afin de préparer avec la Région l'organisation de cette compétence et avec les syndicats les conditions de leur dissolution, il est nécessaire d'assurer la continuité du service et d'être représenté dans les 2 syndicats intercommunaux de transports scolaires durant la période transitoire. Plusieurs hypothèses étaient envisagées mais, après rencontre avec la Région et le Département, il a été décidé de faire adhérer la Communauté d'Agglomération aux syndicats.

8°) Pôle enfance : convention financière

La commune d'Aigrefeuille a programmé la construction courant 2016 d'un pôle enfance. Cet équipement hébergera notamment un multi accueil associatif, l'accueil de loisirs des mercredis petites vacances et grandes vacances et un accueil périscolaire communal. Ces structures sont destinées à accueillir les enfants d'Aigrefeuille et de Remouillé, l'objectif et les démarches de ces deux collectivités étant de conforter le partenariat et de mutualiser les structures d'accueil des enfants des 2 communes. Il convient de passer une convention financière afin de fixer les montants et les modalités de la participation financière de la commune de Remouillé à l'investissement et à l'entretien courant liés à l'accueil d'enfants résidant à Remouillé fréquentant les structures.

Conseil Municipal compte-rendu sommaire du 5 janvier 2017

1°) Motion relative à la création de la communauté d'agglomération et de la fusion Sèvre, Maine, Goulaine – Vallée de Clisson

Dans le cadre de l'organisation et de l'implication des élus au sein de la nouvelle communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo représentant 16 communes et 53 432 habitants, il a été proposé à l'ensemble des maires de la Communauté d'agglomération, s'ils le souhaitent, une motion dénonçant l'aspect non démocratique et républicain des conditions d'installation de la gouvernance. A ce jour, seul le conseil municipal de Monnières a voté en faveur de cette motion.

Ce point a suscité plusieurs échanges entre les élus. Ils sont tous d'accord pour dénoncer l'aspect non démocratique des propositions de gouvernance de la future Communauté d'agglomération ainsi que sur les choix des conseillers communautaires délégués. Ils souhaitent que le choix des conseillers communautaires soit fait par les élus des conseils municipaux des villes concernées. Le maire fait savoir que cette motion a été mal perçue par les autres maires. Il est précisé que cette motion répond à une démarche constructive et non contre la nouvelle communauté.

2°) Désignation des Élus dans les commissions de la Communauté d'Agglomération

Dans le cadre de la création de cette communauté d'agglomération, 16 commissions communautaires sont installées. Chaque commission sera composée d'un élu par commune, d'un suppléant et d'un Vice-Président. Il convient lors de ce conseil municipal de désigner un élu de la commune et un suppléant dans les 16 commissions. Ce point a suscité un certain nombre de remarques des élus notamment sur le manque de transparence de ces nouvelles commissions. Les élus souhaitent obtenir un contenu plus précis des commissions. Les élus refusent de voter et demandent de reporter le vote au prochain conseil municipal dès lors que les élections sur la gouvernance seront finalisées. L'élection est prévue le lundi 10 janvier.

3°) Tarification du contrat de maintenance éclairage public avec le SYDELA

Lors du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2016, les élus ont délibéré sur le transfert de la maintenance en éclairage public au SYDELA fixant ses conditions d'intervention. Il convient maintenant de délibérer sur le niveau de tarification sachant que le SYDELA propose 3 niveaux de prestation. La commune au regard de ces installations propose d'opter sur le niveau 1 de tarification correspondant à de la maintenance à la demande.

La prestation forfaitaire du Niveau 1 prend en charge la partie organisationnelle et administrative de l'ensemble des interventions selon les besoins exprimés par la collectivité et rétribué sur bordereau de prix ou devis complémentaire.

Au forfait :

- Un relevé contradictoire de prise en charge des installations
- 2 vérifications annuelles de bon fonctionnement des installations pour le remplacement des sources hors service ; y compris le réglage des horloges (coût déplacement véhicule et personnel inclus dans le forfait)
- Compte rendu d'interventions
- Mises à jour de la base de données attributaire suite à intervention
- Bilan annuel de constat et proposition

Sur bordereau de prix (BPU) :

- Les mises à jour du plan général suite à l'inventaire contradictoire
- La maintenance curative du parc
- La mise en sécurité des installations
- La pose et dépose des motifs de l'année

Sur devis complémentaire :

- Les petits travaux de remise à niveau liés à la sécurité
- Les réparations suite à accidents, vandalisme, interventions spécifiques hors BPU

4°) Lancement de la maîtrise d'œuvre du pôle Bosselle avec extension et restructuration du groupe scolaire

Lors du conseil municipal du 3 novembre dernier il a été validé l'étude de faisabilité

réalisée par INTERSTICES pour le projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire.

Il s'agit à présent de lancer le marché de maîtrise d'œuvre qui aura pour mission la projection architecturale du projet de l'école publique, la réalisation des plans, l'accompagnement de la procédure, le phasage des travaux et son suivi.

Le projet a été estimé par Interstices à 800 000€ HT.

Le bureau d'études choisi pour la maîtrise d'œuvre devra tenir compte du futur projet de l'aménagement plus global de l'espace Bosselle.

5°) Modification à apporter sur la délibération relative au prêt de la salle Henri-Claude Guignard

Dans un souci de clarté vis-à-vis de la population en ce qui concerne les modalités de la location de la salle Henri Claude GUIGNARD, il convient de préciser que la location se fait le week-end (samedi et dimanche).

Un locataire unique par week-end.

Les clés seront récupérées le vendredi à 17h, à l'exception de la location pour un événement mariage où les clés pourront être récupérées le vendredi à 14 h.

En ce qui concerne uniquement la location de salle pour les mariages, la salle sera louée à partir de 14h.

Les tarifs restent identiques.

6°) Représentant de la commune pour la mission locale avec la mise en place de la communauté d'agglo

La communauté de communes de Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine d'une part, de Loire Divatte et de Vallet d'autre part ont voté la fusion de leurs Communautés de Communes en 2 EPCI à fiscalité propre.

Au regard de ces modifications de statut, il convient de nommer à nouveau un représentant élu de la commune de Remouillé.

Il est proposé de renouveler la candidature de Josette BOUSSONNIERE.

État civil

Naissance

- Inès MARRET
17, la Ronchère
le 15.12.2016



Objet trouvé : veste homme.

Lors du repas des aînés qui s'est déroulé en décembre salle Henri-Claude Guignard, une veste homme marque « Jupiter » en suédine de couleur gris-vert a été échangée par erreur lors de la reprise au vestiaire.

Si vous avez un vêtement identique, merci de vérifier qu'il s'agit bien du vôtre, sinon merci de le rapporter en mairie et nous vous mettrons en relation avec son propriétaire.

Brûlage des végétaux.



Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Noël citoyen : encore un bel après-midi.

Le 17 décembre, la commune a organisé sa troisième édition du Goûter de Noël Citoyen. Une nouvelle fois bien aidée par la météo, ce fût l'occasion pour petits et grands de se retrouver et de profiter d'un moment de partage dans la joie et la bonne humeur.

En nouveauté cette année, les enfants ont pu se confronter lors d'un trotinathlon organisé par Multi-Maine Association. Cet après-midi n'aurait pas eu un tel succès sans le soutien des associations et des particuliers de Remouillé.



Union Cycliste Pédale Rezéenne : grand prix de Remouillé.

C'est bien le dimanche 26 février que vous retrouverez des cyclistes sur les routes de Remouillé.



En effet, la commune de Remouillé, l'UCPR (Union Cycliste Pédale Rezéenne) et l'Inter-Asso organisent le deuxième grand prix cyclistes de Remouillé. Le départ et l'arrivée des 2 courses départementales (D1/D2 et D3/D4) se feront en début d'après-midi, rue du Clos Bauchette à la hauteur de la salle omnisports. Le circuit de 6,2 km empruntera les villages de la Ménantière, la Bauche, la Chesnaie, les Gites, le Buisson et la route du Boulay.

Un plan de circulation sera mis en place pour accéder à la salle Henri-Claude Guignard (organisation d'un concours de puzzle). Les bénévoles vous accueilleront et vous proposeront une restauration, café et vin chaud pour vous réchauffer et pour vous permettre d'encourager les 200 coureurs qui animeront ces courses cyclistes.

Nous comptons sur vous pour assister et animer cet événement sportif.

Loisir-Twirl' : porte-ouverte.



Le club de twirling de Remouillé a le plaisir de vous inviter à sa porte-ouverte le dimanche 12 février de 10h30 à 12h15 Salle Henri-Claude Guignard.

Comme l'an passé, vous aurez l'occasion de voir le déroulé d'un entraînement avec l'ensemble des twirlers Remouilléens. Il y aura aussi quelques démonstrations des nouvelles chorégraphies.

L'association compte cette année 16 twirlers âgés de 4 ans à 12 ans, répartis sur 2 équipes :

- l'équipe Éveil-Twirl'
- l'équipe Benjamins.

*Nous avons hâte de vous accueillir !
Venez nombreux !*



Music'en Maine : 2^{ème} concert pop-rock.

Le samedi 14 janvier, l'école de musique Music'en Maine a organisé son 2^{ème} concert pop-rock à la salle Henri-Claude Guignard.

Trois groupes étaient invités et ont mis une super ambiance à cette soirée : Five Last Lives, un groupe de jeunes nantais très prometteur, Drum Belly un groupe de saumurois et remouilléens et enfin Silky Kaktus en local de l'étape.

Une très belle soirée qui ne demande qu'à être reproduite.

Amicale Laïque de Remouillé : concours de puzzles



L'Amicale Laïque de Remouillé organise un concours de puzzles le dimanche 26 février par équipes de 2, à la salle Henri-Claude Guignard, à Remouillé de 14h30 à 18h00. Les portes ouvriront à 14h00.

Les équipes de 2 personnes devront tenter de reconstituer un puzzle de 500 pièces le plus rapidement possible. Le puzzle commencé devient la propriété de l'équipe.

A l'issue du concours, un lot sera remis à chaque équipe.

Renseignements et inscriptions : alremouille@yahoo.fr - 06.69.55.38.22

Le droit d'inscription de 15 euros par équipe devra être envoyé avant le 20 février à :

Amicale Laïque de Remouillé - 14 impasse des Bruyères - 44140 Remouillé.

Ordre du chèque : Amicale Laïque Remouillé.

Bar et restauration (pâtisseries) sur place.

N'hésitez pas à venir nous voir et passer un après-midi convivial. Venez nombreux !



Association des Assistantes maternelles : vide-grenier.

Les assistantes maternelles de Remouillé organisent le vide grenier de l'association le dimanche 09 avril à la salle omnisports de Remouillé.

Vous pouvez vous y inscrire dès à présent au :
02 40 03 82 75 - 02 40 03 89 81

Espace jeunes : le programme des vacances de février est disponible !



Les vacances de février approche et ton espace jeune te propose de nombreuses animations pour te divertir.

Focus sur quelques dates :

Patinoire le 14/02	Projet GRAFF le 20/02
Escalade le 16/02	Miam midi le 23/02
Spéciale séjours le 17/02	et bien d'autres activités !

Je t'attends à l'espace-jeunes pour te donner les tarifs et le programme complet !

Solène, responsable de l'Espace Jeunes.

Running Maine : remerciements pour la Corrida Pédestre.



La 2^{ème} édition de la Corrida pédestre du 17 décembre dernier a été une superbe réussite, une fête encore plus belle que l'an dernier.

429 coureurs ont franchis la ligne d'arrivée dans la bonne humeur et avec de beaux costumes. Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué de près ou de loin à ce succès : la mairie, les partenaires, les associations, les bénévoles et les habitants. Les coureurs n'ont fait que des retours positifs et ont apprécié l'ambiance, les nombreuses animations festives tout au long du parcours et ont apprécié la générosité des Remouilléens. Merci à tous ! Ensemble nous avons fait une superbe fête !



Les inscriptions pour Crazy Up sont lancées !



Pour votre plus grand plaisir, l'événement incontournable de Remouillé revient cette année, pour sa 3^{ème} édition, les samedi 10 et dimanche 11 juin prochain.

Au programme :

Samedi soir : La Nocturne

Dimanche : Le 10 km - Le X Challenge - Le Défi Kids

Les inscriptions sont obligatoires et se font sur notre site : www.crazy-up.fr ! Plus vous vous inscrivez tôt et plus les tarifs sont intéressants, alors ne tardez pas, constituez votre équipe et foncez...

Cette année encore pleins de nouveautés et de surprises !



École Saint-Pierre



Vie de l'école

Ce début d'année 2017 va être marqué par le départ en classe découverte des élèves de CE1-CE2-CM1-CM2. La Dordogne les accueillera avec un programme culturel et historique riche d'enseignements.

Actualité

Les parents d'élèves de l'APEL reconduisent le 10 février prochain l'opération vente de pizzas avec livraison à domicile.

Le principe est simple, vous commander votre pizza via un bon de commande que vous trouverez sur le site de l'école (www.ecolesaintpierreremouille.fr) et que vous pourrez transmettre à l'adresse suivante : apel.saint.pierre@outlook.fr

Par la suite l'équipe de l'APEL vous livrera votre pizza à la maison à l'heure que vous aurez notée sur votre bon de commande.

Inscription

La directrice de l'école Alexandra Marboeuf se propose tout au long de l'année de vous présenter notre école et de répondre à vos questions (02 40 03 81 91).

Vous pouvez également vous faire une idée de notre école en visitant le site internet www.ecolesaintpierreremouille.fr

Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine : installation du conseil.



Le Conseil communautaire d'installation de Clisson, Sèvre et Maine Agglo a eu lieu mardi 10 janvier à Maisdon-sur-Sèvre. Les 50 délégués communautaires ont élu Nelly Sorin comme Présidente de la nouvelle Communauté d'agglomération.

Nelly Sorin, Maire de Vieillevigne et ex-Présidente de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson, a été élue Présidente de Clisson, Sèvre et Maine Agglo, lors du Conseil communautaire d'installation à Maisdon-sur-Sèvre.



IFAC : forum des jobs 2017.



Les espaces jeunes IFAC coorganisent le forum des jobs qui se déroulera le samedi 04 février à la médiathèque de Clisson.

Au menu : infos, astuces, accompagnement individuel...
Viens te préparer pour chercher efficacement un job saisonnier !
Gratuit, de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00.



FORUM DES JOBS
#2017

VALORISE TES EXPERIENCES
POUR TROUVER TON 1ER TAF

Monde du travail
Animation, restauration rapide
grande distribution, agriculture

Accueil interactif

Moi et mon CV

Mon bagage
Service civique, bénévolat
baby-sitting

Relax

SAMEDI 04 FEVRIER
9h/13h - 14h/16h

Navette
06.98.49.22.11

16 ans et +

Médiathèque/Salle du C.O.C - CLISSON

ANIMAJE, ifac, Mission locale

Semes : un employeur différent.



Nous mettons nos compétences dans le domaine de la gestion de ressources humaines et notre connaissance des salariés au service des collectivités, entreprises, associations, commerçants et particuliers de notre territoire depuis plus de 25 ans.

Nous pouvons ainsi proposer à nos salariés des missions de travail. Les revenus générés les soutiennent dans leurs projets de mobilité, de logement, d'autonomie financière, de formation et d'amélioration du quotidien... En parallèle des missions de travail, nous proposons à nos salariés un accompagnement personnalisé ainsi que des échanges collectifs (ateliers, réunion d'information...).

Vous êtes en recherche d'emploi ou avez besoin d'un complément d'activité ? N'hésitez pas contactez-nous ! L'inscription est gratuite et sans engagement. Type de missions proposées : Ménage, Repassage, Manutention, déménagement, hôtellerie/Restauration, aide-cuisinier, bâtiment, garde d'enfant, mises sous pli, distribution, entretien espaces verts, préparateur/livreur, ...

Pour faciliter les rencontres, nous organisons des permanences au Point relais emploi de Montbert le mercredi de 09h00 à 11h00.

Voici les prochaines dates : 08 mars - 05 avril

Et toujours les réunions d'information collective à Aigrefeuille le 07 février et le 14 mars prochain et sur Clisson le 28 février prochain.

Pour plus d'infos, contacter nous au 02 40 03 93 54.

Nouveaux habitants, un week-end rien que pour vous !



Réservez votre samedi 25 et dimanche 26 mars 2017. Les élus du Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais vous invite à découvrir les paysages et le patrimoine du Vignoble, de la Loire à la Sèvre Nantaise, des paysages viticoles du Musée du Vignoble Nantais, de Clisson à Château-Thébaud.

Au programme : visites guidées, ateliers... A suivre, en solo, en famille ou entre amis ! Vous serez accueillis par les guides du Pays d'art et d'histoire et du Musée du Vignoble Nantais, de l'Office de Tourisme et de la Maison bleue. Invitation gratuite, à retirer à l'accueil de votre mairie.

Réservation conseillée.

Contact : Clotilde DUPE-BRACHU
02 40 80 90 13 - pah@vignoble-nantais.fr



Mairie de Remouillé
1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 - Remouillé
02 40 06 62 14

Dépôt des articles pour la parution du prochain bulletin avant le **samedi 11 février**
La commission informe que tous les articles déposés après cette date seront rejetés.